

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2011 N°2011/01

---

**Présents :** Mmes NOVAU, CORNUS, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

**Procuration :** M. PARRA à M. CASSAGNE

**Secrétaire de séance :** M. HOURCADE Eugène

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

## Vœux du Conseil Municipal sur le projet du SCoT

Le Maire rappelle que cette question a déjà été débattue lors du Conseil Municipal quand il s'est agit de répondre à la Communauté d'Agglomération du Muretain (C.A.M.) sur le SCOT.

Il s'agit aujourd'hui simplement de reprendre une délibération dans les mêmes termes pour apporter une remarque dans le cadre de l'enquête publique dont fait l'objet le SCOT.

M. BEAUVILLE expose que la localisation des pixels demandée route de Pins n'est pas judicieuse compte tenu du calibre de la voirie et du manque de réseaux à cet endroit. Il explique que si on amenait de la population à cet endroit la commune devrait prendre en charge les extensions nécessaires. Il propose de déplacer cette localisation plutôt sur le nord de la zone agglomérée du village le long du CD 56.

Le Maire réexplique que :

- les règles du SCOT sont très précises en ce qui concerne la possibilité d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisme dans les communes à développement limité où nous sommes classés ;
- pour Saubens, il s'agit de demander plus que ce qui est attribué puisque les zones prises en compte par le projet de SCOT sont soit déjà urbanisées soit gelées pour des raisons de successions,
- dans ces conditions il sera difficile d'obtenir une réponse favorable sur une zone qui ne correspond pas aux critères de dérogation,
- si la réponse est favorable nous aurons alors la possibilité de demander à surface équivalente un transfert des pixels sur un autre emplacement,
- si cela n'était pas possible, rien n'oblige la commune avec l'aval du Conseil Municipal à modifier son document d'urbanisme pour ouvrir la zone où est demandée la dérogation le long du chemin de Pins,
- à savoir que cette zone a fait l'objet d'une étude de l'AUAT avec les institutions et la Chambre d'Agriculture.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Michelle NOVAU présente les documents qui ont été envoyés avec l'ordre du jour. Elle indique que ce dossier est constitué de 4 parties :

- 1- Capacité d'emprunt de la commune
- 2- Comparatif des dépenses et recettes de fonctionnement
- 3- Evolution des dépenses de fonctionnement et des recettes liées à la fiscalité
- 4- Simulation d'investissement 2011

Pour la capacité d'emprunt, Mme NOVAU rappelle les engagements du Conseil Municipal de ne pas emprunter en 2010 et 2011.

Sur le tableau récapitulatif, on peut noter que pour l'exercice 2011, la capacité d'emprunt de la commune est de 557 762 €. Si on garde le cap de ne pas concourir à l'emprunt cette année, la capacité d'emprunt pour 2012 sera de 560 644 €.

Mme NOVAU précise que 560 644 € d'emprunt permettent de réaliser environ 950 000 € TTC de travaux.

M. NOVAU Frédéric demande si la capacité d'emprunt de la commune baisse chaque année du montant de l'emprunt réalisé en l'année N-1.

Mme NOVAU répond oui.

Mme NOVAU commente le tableau n°2-Comparatif des dépenses de fonctionnement sur 7 exercices. Les dépenses globalement ont tendance à baisser de 58 400 € entre 2009 et 2010 pouvant s'expliquer par le fait que la commune a moins dépensé dans les travaux d'entretien des bâtiments, dans les charges de gestion courante (subventions, participations ...).

Les charges financières sont par contre en légère augmentation (+ 5 000 € environ).

Les charges de personnel sont stables ; on peut noter une faible diminution de 3 000 €.

Au niveau des atténuations de produits, toutes les dépenses n'ont pas été réalisées. 56 000 € restent à payer et seront reportés sur l'exercice 2011.

En conclusion, le budget de fonctionnement en dépense est stable.

Quant aux recettes, ces dernières sont relativement stables car il faut prendre en compte les affectations des résultats et le virement à la section d'investissement. Pour mémoire, 155 819 € en 2009 et 200 000 € en 2010.

Mme NOVAU présente le tableau suivant qui compare les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes liées uniquement à la fiscalité. On remarque que le ratio passe de 86,08 % en 2006 à 76,51 % en 2010 sachant qu'en 2010, la commune n'a pas augmenté les impôts sur les 3 taxes.

Le Maire fait remarquer que l'on a une partie des autres recettes (DGF, Péréquation, Dotations, Taxe sur les pylônes) pour couvrir les dépenses de fonctionnement et attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que ces dernières recettes seront figées pour 2011. Si on continue de ne pas augmenter les impôts, il faudra porter une attention encore plus soutenue sur nos dépenses de fonctionnement tout en sachant que 80% de ces dépenses sont incompressibles.

Le tableau suivant prend en compte la simulation d'investissement 2011. Mme NOVAU précise qu'il y a des inscriptions obligatoires de travaux comme

- les retenues de garantie,
- la salle des fêtes,
- l'acquisition de logiciels pour les services administratifs,
- la rénovation de l'église (1<sup>ère</sup> tranche de reprise des peintures et chaînage),
- l'acquisition d'illuminations,
- le matériel pour la ludothèque,
- la rénovation du terrain de football sachant que si les travaux entrepris en 2010 suffisent, les 30 000 € prévus sur 2011 ne seront pas réalisés,
- les amendes de police programme 2006 pour 35 000 € sachant que cette dépense peut être prise sur les fonds de concours et donc payés par la C.A.M.
- et enfin l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

A ces dépenses il faut rajouter les remboursements du capital de la dette soit une dépense totale de 240 500 € sachant que les restes à réaliser 2010 en recettes sont de 275 000 €. Les recettes sont estimées à 818 697 €.

Mme NOVAU précise qu'il reste, en fonction de la prise ou pas de deux opérations à savoir rénovation du terrain de football et programme d'amendes de police, soit 578 197 € soit 638 197 € TTC de travaux.

Mme NOVAU s'interroge sur l'affectation de ces sommes.

Doit-on réaliser un local pour la pratique des sports au sol afin de dégager l'actuelle salle polyvalente, réaliser une salle polyvalente ou de sports, réaliser un bâtiment pour les ateliers municipaux ou bien reprendre les priorités fixées lors de la réunion exceptionnelle de la commission Travaux élargie au Conseil Municipal du 23 novembre 2010 ?

Le Maire précise qu'il ne faut pas oublier certains paramètres comme l'évolution de la fiscalité pour le Département, la Région, la C.A.M., le gel des diverses dotations et péréquations de l'Etat, les travaux sur les berges de Garonne, certains travaux de sécurisation route de Roquettes mais aussi route de Pins ou Muret, et penser à la gestion de la salle polyvalente actuelle qui devient un véritable casse-tête.

M. BERGIA demande qu'avant de se prononcer il aimerait avoir un plan d'ensemble du Verger avec les coûts de réalisation suivant certaines options.

M. MARIUZZO insiste sur la nécessité urgente de réaliser un bâtiment évolutif pour les ateliers municipaux en commençant pour cette année par une partie stockage.

M. NOVAU Frédéric précise que le choix est cornélien et de voir peut-être pour mettre ces sommes en réserve et attendre l'année prochaine en y ajoutant notre possibilité d'emprunt.

M. BERGIA souhaiterait que cette étude soit faite par plusieurs cabinets d'architecte.

Le Maire répond que cela entraînerait plusieurs mois de démarches administratives et qu'il serait plus judicieux de ne faire travailler qu'un seul cabinet d'architectes afin d'avoir une première estimation chiffrée selon les projets et de faire une idée plus précise sur l'aménagement du Verger.

Le Maire propose de faire étudier et chiffrer les solutions suivantes pour éclairer le choix du Conseil Municipal :

- Salle polyvalente complète avec salle de sports au sol traitée au strict minimum,
- Salle de sports au sol avec intégration future dans salle polyvalente
- Salle de sports avec salle de sports au sol avec et sans chauffage,
- Salle des fêtes + omnisports (sans judo),
- VRD.

## **QUESTIONS DIVERSES**

► Mme IZARD demande des renseignements sur l'association SSR 31

Le Maire explique que cette association s'est montée pour obtenir une sécurisation de la route de Roquettes pour les piétons et spécialement pour les enfants qui l'empruntent à pied pour se rendre aux points de ramassage des bus scolaires.

La question est connue de la municipalité qui a fait établir un projet par la Direction Départementale des Territoires à la demande du Conseil Général. Le projet trop coûteux est remis à l'étude pour essayer en le simplifiant, d'en réduire le montant.

Cette association qui a tenu une réunion publique le vendredi 14 janvier se veut coopérative en appui des démarches communales.

Mme PENNEROUX assistait à cette réunion et confirme cette ligne de conduite.

M. BEAUVILLE pense qu'une ligne blanche tout le long serait un bon moyen pour sensibiliser les automobilistes.

Le Maire soumettra cette proposition au service gestionnaire de la voirie.

M. DUCASSE indique que les photos parues avec l'article correspondant dans la Dépêche montrent des enfants descendant du bus directement dans le fossé alors qu'un arrêt matérialisé se trouve plus loin. Le Maire lui demande de faire le point des arrêts avant toute chose.

Le Maire fait remarquer comment cette zone NBa non destinée à accueillir une forte population et où les lotissements sont interdits, a été densifiée en ayant recours à la technique des partages familiaux ce qui a donné le pire résultat ; des opérations de lotissement auraient permis des aménagements à charge des aménageurs.

Pour conclure le Maire indique qu'il n'y a pas de conflit entre cette association et la municipalité et que les deux œuvrent pour la même cause.

► Le Maire indique qu'il recevra le 2 février Colomiers Habitat pour parler de la faisabilité de locaux commerciaux à Mesplé en façade du chemin.

► Mme GRANIER remercie tous les bénévoles qui ont répondu présent à sa demande pour démonter le tatami et mettre en place les tables et chaises pour préparer le repas des Aînés le samedi 15 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.